

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 1190)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par

M. Huyghe, M. Ray, Mme de Pélichy, M. Rodwell et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.